

info▶ans

L'accompagnement à la VAE





Sommaire

- Présentation d'Infans 01
- Cadre réglementaire de la VAE 03
- Parcours de la VAE 06
- Notre accompagnement 08
- Passage devant le jury 11
- Liens utiles 07

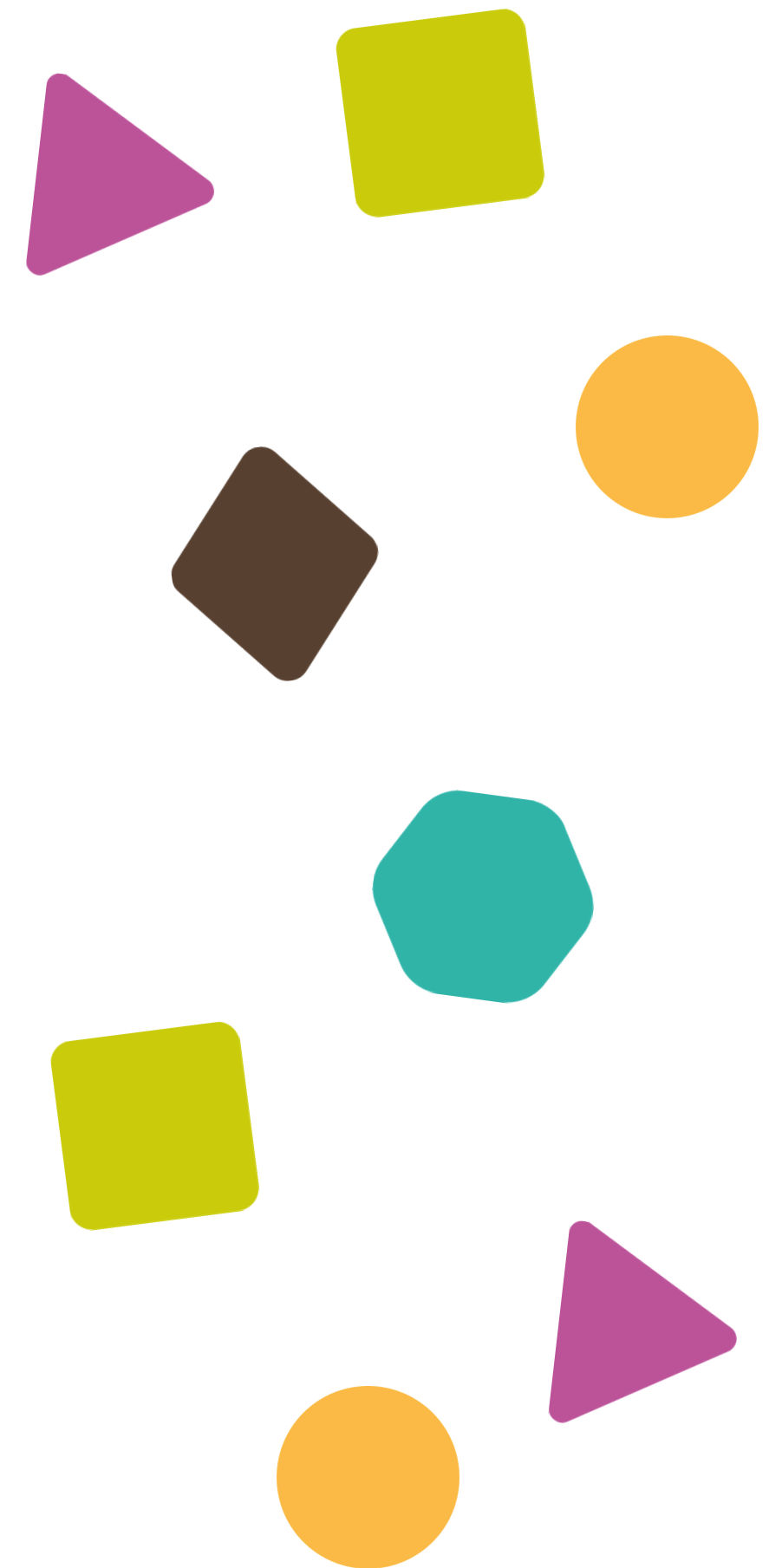
Bienvenue chez Infans

01 Préambule

Bienvenue chez INFANS et merci de nous faire confiance pour votre accompagnement à la VAE. Le processus de Validation des Acquis de l'Expérience s'inscrit dans un cadre réglementaire. Ce guide vous permettra de connaître en détail l'objectif et le déroulement de la VAE chez Infans.

02 Expertise

Infans forme les assistantes maternelles et accompagne les structures (RPE, PMI, associations...) depuis plus de 10 ans. Fort de cette expérience de proximité, Infans a su développer une expertise dans la conception de formations à distance pour mieux s'adapter au rythme de travail des professionnelles de la petite enfance.

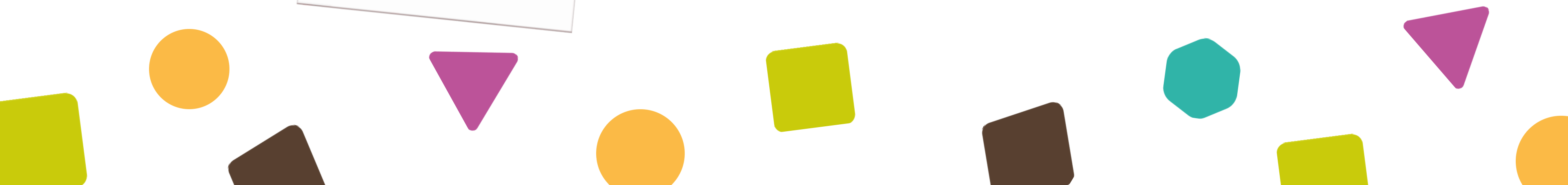


Vos architectes accompagnateurs de parcours



Nos architectes accompagnateurs de parcours sont formés et certifiés pour l'accompagnement VAE. Damien, Marion et Océane vous accompagnent dans toutes les étapes de votre démarche VAE et vous proposent des parcours personnalisés à vos expériences et vos contraintes.

Les méthodes d'accompagnement s'adaptent à vos profils, vos besoins et vos demandes afin de vous garantir un suivi personnalisé car chaque VAE est unique.



Le cadre réglementaire de la VAE

La VAE est un dispositif de la formation professionnelle, elle est régie par le code de l'éducation et le code du travail.

Pour qui ?

La VAE permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude, son statut, de demander la validation de son expérience.

Désormais, vous pouvez entamer un parcours de VAE avec moins d'un an d'expérience dans votre domaine.

Comment ?

La VAE est une démarche personnelle, qui permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un des diplômes, titres ou certifications de qualification professionnelle inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Sous quelle condition ?

Il n'y a pas de condition concernant la durée d'expérience. Toutes les expériences professionnelles sont prises en compte : bénévolat, associatif, ... il suffit simplement d'avoir un justificatif.



Vae et formation : Quelles différences ?

La formation et la VAE permettent d'obtenir le même diplôme, avec la même valeur et la même reconnaissance .

La VAE ne vise pas à apprendre de nouvelles compétences, mais à faire reconnaître celles déjà acquises dans un cadre professionnel ou extra-professionnel (emploi, bénévolat, stage, etc.).

VAE

Formation

La formation vous permet d'acquérir de nouvelles compétences dans un domaine que vous maîtrisez déjà ou non. Cela vous permet d'acquérir les bases théoriques et techniques pour ensuite exercer dans un cadre professionnel.



Le vocabulaire

1

Le dossier de faisabilité

Le dossier de faisabilité correspond au premier livret à remplir pour entamer une VAE. Celui-ci permet d'établir que votre expérience concorde avec le diplôme visé. Il est rempli par votre accompagnateur suite à votre première visioconférence.

2

Le dossier de VAE

Le dossier de VAE correspond au second livret à remplir. Celui-ci vous permet d'explicitier votre expérience pour la mettre en corrélation avec le diplôme visé.

3

Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences correspond au document relatant toutes les compétences à acquérir pour obtenir le diplôme visé. Celui-ci est très utilisé en VAE.



Les contraintes et exigences de la VAE

1

Exigence du diplôme

Le candidat doit disposer d'expériences permettant l'acquisition de compétences liées à la certification visée.

La VAE demande un **investissement personnel important** de la part du candidat.

2

Acquisition du diplôme

La VAE permet d'obtenir la totalité ou des parties de diplômes. Désormais, le candidat peut valider uniquement des blocs de compétences.

La faisabilité ne garantit en rien l'acquisition du diplôme.



ACCOMPAGNEMENT À LA RECEVABILITÉ

1

CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Nos conseillers en formation établissent un premier contact avec vous afin de comprendre votre projet

2

INSCRIPTION FRANCE VAE

Nos conseillers vous guident pour l'inscription sur la plateforme France VAE afin de débiter votre parcours VAE.

3

DOSSIER DE FAISABILITE

Lors d'un rendez-vous (1h à 3h) nos architectes de parcours remplissent avec vous, votre dossier de faisabilité.

4

ENVOI DU DOSSIER

Nous transmettons votre dossier au certificateur qui vous donnera une réponse afin de valider ou non votre démarche VAE.

5

MISE EN PLACE

Votre architecte de parcours reprend contact afin de démarrer votre accompagnement.



ACCOMPAGNEMENT AU LIVRET VAE

6

REDACTION DU LIVRET

Vous êtes accompagné, guidé, coaché lors de la rédaction de votre livret VAE. Votre architecte de parcours vous suit dans chaque étape.

7

PREPARATION AU JURY

Vous bénéficiez d'une préparation à l'oral de jury afin de mettre toutes les chances de votre côté.

8

DEPOT DU DOSSIER

Vous déposez votre livret sur la plateforme France VAE.

9

ORAL DU JURY

Dès la prochaine session organisée par votre académie, vous êtes convoqué à un oral devant un jury pour présenter votre livret.

10

RESULTAT

A l'issue de votre jury, vous recevez le résultat de votre VAE sous 24h minimum. En cas de validation partielle, vous pouvez reprendre contact avec votre architecte accompagnateur.



L'ACCOMPAGNEMENT D'INFANS

Votre architecte accompagnateur de parcours (AAP) vous accompagne à chaque étape de votre démarche VAE.

Faisabilité

Votre AAP remplis avec vous le dossier de faisabilité et le transmet au certificateur pour validation.



Réflexion

Votre AAP vous guide dans la réflexion des expériences les plus pertinentes à mettre en avant dans votre dossier.



Explicitation

Grâce à des techniques d'entretien, des outils spécifiques, votre AAP vous permettra d'approfondir vos écrits pour être au plus près des attendus.



Post recevabilité

Une fois votre résultat obtenu, votre AAP reste disponible pour vous guider dans les suites à donner à votre diplôme. En cas de validation partielle, il pourra vous conseiller sur les pistes à explorer.



Démarrage

Votre AAP vous contacte au départ de votre accompagnement pour mettre en place les sessions en visio et vous expliquer le déroulement votre accompagnement.



Mise en écriture

Vous pourrez ensuite démarrer votre dossier. Votre AAP vous accompagne dans la mise en écriture par le biais d'entretien propices à la rédaction.



Préparation au jury

Vous pourrez vous entrainer avant votre passage devant le jury afin d'obtenir des axes d'amélioration pour le jour J.



A propos du jury

Le jury commence par vérifier l'authenticité du dossier transmis par le candidat.

Identifier et vérifier les acquis

Questionner le candidat

Le jury, composé de minimum 3 personnes, délibère sur la présentation du candidat.

Délibérer sur la présentation du candidat

Décider de l'octroi

Suite à la présentation du candidat, le jury posera des questions au candidat afin d'obtenir des précisions sur ses compétences.

Le jury est souverain dans sa décision. Il peut octroyer une validation totale, partielle et ou invalider le diplôme du candidat.



Liens utiles

France VAE

Contactez nous

SUIVEZ NOUS !

